

Contactez l'équipe du  
**snalc**  
Toulouse  
05 61 13 20 78  
snalctoulouse.com

## Mutation intra-académiques : annulations, modifications et demandes tardives

Les délais pour annuler, modifier une demande de mutations sont fixés par chaque recteur.

En principe, ces demandes sont acceptées uniquement pour les raisons suivantes :

- décès du conjoint, du partenaire d'un pacs ou d'un enfant,
- mutation ou perte d'emploi du conjoint,
- engagement d'une procédure de divorce,
- situation médicale aggravée,
- retour tardif de détachement.



Le rectorat de Toulouse peut éventuellement accepter une demande dans le cadre de situations difficiles et tardives.

Prenez contact avec le SNALC Toulouse pour en savoir plus.

 05 61 13 20 78

 [mutation@snalctoulouse.fr](mailto:mutation@snalctoulouse.fr)